

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-411

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir M. BARDOT), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme VIROUX (pouvoir M. BREGEARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. RECOUVREUR).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 décembre 2019.

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL
ANNEE 2020**

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Code du Travail dispose, dans son article L3132-26, que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les ouvertures dominicales des commerces de détail, en 2020 :

- 05 janvier 2020
- 05 avril 2020
- 24 mai 2020
- 28 juin 2020
- 30 août 2020
- 22 novembre 2020
- 29 novembre 2020
- 06 décembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

soit 11 dimanches au total.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mmes MANSUY, LASSUS, DI MARINO, M. VALOIS, Mme BERTOZZI – Abstention : M. HAUVILLER seul),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide, avant de la transmettre au Conseil Communautaire de la CCTLB pour avis, les ouvertures dominicales des commerces de détail, en 2020 :

- 05 janvier 2020
- 05 avril 2020
- 24 mai 2020
- 28 juin 2020
- 30 août 2020
- 22 novembre 2020
- 29 novembre 2020
- 06 décembre 2020
- 13 décembre 2020
- 20 décembre 2020
- 27 décembre 2020

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze décembre deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME,
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

